

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel de

Spécialiste du commerce international*



Organe responsable

Swissmem
Commerce Suisse

Secrétariat d'examen

EPAH-EFCE
Examens Fédéraux Commerce Extérieur
Industriestrasse 30
8302 Kloten
Tél. 044 888 72 00
info@epah-efce.ch
www.epah-efce.ch

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 But des directives.....	3
1.2 Organes responsables.....	3
1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur	3
2. Profil de la profession	3
2.1 Domaine d'activité.....	3
2.2 Principales compétences opérationnelles	4
2.3 Exercice de la profession.....	4
2.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature, à la culture	5
3. Admission à l'examen	5
3.1 Expérience professionnelle.....	5
3.2 Équivalences.....	5
3.3 Cours de formation	5
3.4 Compensations des inégalités frappant les personnes handicapées	5
4. Examen et évaluation	6
4.1 Généralités.....	6
4.2 Épreuves d'examen / Contenu de l'examen	6
4.3 Évaluation	8
4.4 Moyens auxiliaires autorisés.....	8
5. Organisation des examens	8
5.1 Publication	8
5.2 Dates et lieux d'examens.....	8
5.3 Inscription.....	9
5.4 Frais d'examen	9
5.5 Assurance accident.....	9
5.6 Résultat de l'examen	9
5.7 Procédure de recours auprès du SEFRI.....	9
5.8 Droits d'accès aux fichiers	10
6. Entrée en vigueur et validité	11
7. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles.....	12
8. Niveau d'exigences.....	13

1. Introduction

Conformément au ch. 2.21, let. a, du règlement concernant l'examen professionnel fédéral de spécialiste du commerce international, la commission d'examen arrête les directives suivantes.

1.1 But des directives

Les présentes directives complètent le règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste du commerce international. Elles doivent permettre aux candidats de se préparer à l'examen avec soin et de manière ciblée.

Le cas échéant, la commission d'examen révisera les présentes directives pour les adapter à l'évolution des exigences.

1.2 Organes responsables

Les organisations du monde du travail ci-après constituent l'organe responsable:

- Swissmem
- VSIG Commerce Suisse

Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003

1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à une commission d'examen. Les membres de la commission d'examen sont élus par l'organe responsable pour un mandat de trois ans.

Le secrétariat d'examen accomplit les tâches administratives en lien avec l'examen professionnel et fait office d'interlocuteur pour les questions le concernant.

Adresse du secrétariat d'examen

EPAH-EFCE
Examens Fédéraux Commerce Extérieur
Industriestrasse 30, 8302 Kloten
Tél. 044 888 72 00
info@epah-efce.ch
www.epah-efce.ch

2. Profil de la profession

2.1 Domaine d'activité

Les spécialistes du commerce international possèdent les compétences nécessaires pour s'acquitter de tâches qualifiées et spécialisées dans le domaine du transport transfrontalier et du cross-trade de biens et de services ainsi que pour exercer des fonctions de cadre. Ils travaillent dans des sociétés commerciales, de services et de production opérant à l'international et apportent une contribution majeure à la compétitivité de l'entreprise.

2.2 Principales compétences opérationnelles

Les spécialistes du commerce international

- planifient et organisent le transport de marchandises à destination du monde entier par tous les modes de transport en tenant compte des spécificités économiques et écologiques des pays;
- apportent leur soutien aux services internes et aux partenaires commerciaux externes pour garantir que les clients reçoivent les biens ou les services qui leur sont destinés dans les délais et de manière professionnelle;
- négocient en anglais et dans d'autres langues avec les clients et les fournisseurs dans le cadre de transactions commerciales, prennent en compte les particularités culturelles et obtiennent des conditions optimales;
- évaluent les aspects liés aux ressources, à l'énergie et à l'environnement de leurs activités commerciales et appliquent les normes environnementales internationales dans le cadre de leurs activités;
- identifient différentes règles d'origine, les barrières commerciales, les réglementations douanières et sont en mesure de préparer et d'organiser un dédouanement et le prélèvement de la TVA avec tous les documents nécessaires;
- connaissent les risques liés au commerce international et sont capables à les minimiser et à les couvrir dans la mesure du possible, autrement dit à les gérer conformément aux objectifs de l'entreprise;
- vérifient l'exactitude et la faisabilité des offres et procèdent au calcul du prix de revient définitif une fois la commande traitée;
- négocient avec les prestataires des services logistiques et les sélectionnent sur la base de critères entrepreneuriaux;
- contribuent activement au développement des équipes et au transfert interne des connaissances;
- se renseignent sur l'état actuel de l'évolution du commerce international et se forment en permanence;
- suivent et interprètent l'évolution du commerce international et prennent les mesures appropriées;
- se caractérisent par un mode de pensée systémique développé ainsi que par une méthode et une compétence sociale et personnelle élevée;
- utilisent des outils de travail actuels et efficaces qui permettent de planifier et de traiter des commandes mandats de manière ciblée et compétente.

2.3 Exercice de la profession

Les spécialistes du commerce international travaillent dans des sociétés commerciales, de services et de production. Ils se distinguent par leur professionnalisme, leur apparence soignée, leur sens du service à la clientèle, leur créativité, leur approche axée sur la recherche de solutions, leur grande capacité de travail et leur souplesse d'esprit ainsi que par leurs compétences interculturelles et leur maîtrise des langues étrangères.

Les spécialistes du commerce international travaillent en étroite collaboration avec les services de marketing, de vente, d'achat et de production de leur entreprise et, à l'externe, avec des compagnies d'assurance, des banques, des transitaires, des entreprises de transport et des autorités douanières.

Les spécialistes du commerce international traitent les transactions commerciales courantes de manière autonome et planifient, coordonnent et gèrent la mise en œuvre des plus complexes en collaboration avec d'autres spécialistes internes et externes.

Les spécialistes du commerce international sont des professionnels du domaine de l'importation, de l'exportation et du cross-trade de biens et de services. Ils assurent la disponibilité de toutes les informations et de tous les documents nécessaires pour le commerce international et veillent au respect des réglementations nationales et internationales.

Les spécialistes du commerce international exercent une fonction polyvalente dans le cadre du traitement des dossiers et/ou dirigent une équipe.

2.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature, à la culture

Le commerce international garantit aux entreprises et aux consommateurs un approvisionnement sûr en matières premières ainsi qu'en produits semi-finis et produits finis.

Les spécialistes du commerce international veillent à ce que les marchandises soient transportées et distribuées dans le monde entier de manière opportune et dans le respect des délais et de l'environnement. Ils agissent de manière économe en énergie et en ressources et sont conscients de leur responsabilité envers l'environnement et les parties prenantes.

3. Admission à l'examen

3.1 Expérience professionnelle

Voir chiffre 3.31 du règlement concernant l'examen.

Sont admis à l'examen les candidats qui sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité, d'un diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération, d'un certificat de maturité (tous types) ou d'un autre titre équivalent et reconnu et peuvent justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle dans le domaine du commerce extérieur.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais impartis (voir ch. 3.41 du règlement concernant l'examen).

N.B. Une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine du commerce international est requise pour l'admission à l'examen. Dans le cas d'un emploi à temps partiels inférieur à un taux de 80%, la durée de l'expérience professionnelle requise est prolongée proportionnellement.

La date de référence pour la détermination de la durée de l'expérience professionnelle est la date du début de l'examen.

3.2 Équivalences

Toute précision concernant les conditions requises pour la validation des équivalences relève de la compétence de la commission d'examen.

Les demandes doivent être adressées par écrit à la commission d'examen et accompagnées de tous les documents requis. La commission établit une attestation d'équivalence ou notifie son refus dans un délai d'un mois. Cette procédure est soumise à une taxe.

3.3 Cours de formation

La participation aux cours à titre de préparation à l'examen est recommandée, mais ne constitue pas une condition d'admission à l'examen.

3.4 Compensations des inégalités frappant les personnes handicapées

En cas de limitations et de handicaps, une compensation des inégalités peut être demandée par écrit au plus tard lors de l'inscription à l'examen dans la mesure où elle est justifiée et acceptable. Des informations supplémentaires sur l'égalité des chances figurent dans la notice du SEFRI «Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs». Cette notice peut être téléchargée sur le site Internet du SEFRI (www.sbfidamin.ch).

Dans de tels cas, la commission d'examen les vérifie individuellement et statue dans le sens de l'égalité des chances.

4. Examen et évaluation

4.1 Généralités

L'examen professionnel permet de confirmer que le candidat possède des compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice de la profession de spécialiste du commerce international. Les informations détaillées concernant les compétences opérationnelles (vue d'ensemble des compétences opérationnelles et niveau d'exigences) figurent dans les tableaux en annexe des présentes directives.

L'objectif principal de l'examen consiste non pas à vérifier le niveau des connaissances des candidats, mais à déterminer, sur la base de situations professionnelles proches de la pratique, s'ils ont compris la matière enseignée, s'ils sont capables d'appliquer les connaissances acquises, d'analyser des nouvelles situations inédites et d'utiliser leurs compétences professionnelles de manière adaptée.

4.2 Épreuves d'examen / Contenu de l'examen

L'examen professionnel est axé sur une pratique professionnelle en constante évolution. Le candidat n'est donc pas évalué uniquement sur la base de son savoir théorique, mais aussi et surtout de ses connaissances et de ses capacités pratiques. L'aptitude à faire le lien entre les différentes matières enseignées revêt donc une grande importance.

L'expérience pratique est indispensable pour réussir l'examen. Autrement dit, seuls les candidats bénéficiant d'une vaste pratique professionnelle et de connaissances approfondies dans le domaine du commerce international peuvent satisfaire aux exigences posées. Les termes techniques, les formulaires, les réglementations internationales, etc. en anglais utilisés couramment dans le domaine du commerce international sont supposés compris.

L'examen est organisé selon les épreuves et durées suivantes:

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1. Bases et situations pratiques commerce international	écrit	210 min.	1
2. Étude de cas intégrée	écrit	210 min.	1
3. Présentation et entretien professionnel	oral	60 min.	1
Total		480 min.	

Les différentes parties de l'examen et la manière dont elles sont évaluées sont décrites ci-dessous. Pour définir les tâches à effectuer dans le cadre des épreuves, les experts s'alignent de manière générale sur les exigences de la pratique professionnelle. Les tâches et les questions de l'examen permettent principalement d'évaluer la capacité à appliquer les connaissances professionnelles dans des situations concrètes tirées de la pratique.

Épreuve 1: Bases et situations pratiques commerce international (écrit)

Description	Cette partie de l'examen consiste en une épreuve écrite portant sur divers sujets en lien avec le commerce international et la gestion d'entreprise.
Domaines de compétences opérationnelles	<p>Les compétences opérationnelles sur lesquelles porte cette partie de l'examen font partie des domaines de compétences opérationnelles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organiser des processus opérationnels de commerce international – Assurer la circulation des biens et des services – Appliquer la conformité et les contrats – Structurer l'organisation et la communication – Mettre en œuvre des mesures de marketing – Réaliser des calculs économiques

Évaluation	L'épreuve écrite est corrigée et évaluée par deux experts. Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">– Validité des réponses (exactitude professionnelle)– Capacité à résoudre des problèmes dans le domaine du commerce international– Capacité à résoudre des problèmes de gestion d'entreprise dans le domaine du commerce international
------------	--

Épreuve 2: Étude de cas intégrée (écrit)

Description	<p>Cette partie de l'examen consiste à résoudre une étude de cas portant sur plusieurs sujets. Sur la base de situations pratiques reflétant le quotidien de l'entreprise, le candidat élabore, analyse ou optimise des stratégies opérationnelles (processus opérationnels) ainsi que des outils de gestion et de travail adaptés à des activités typiques.</p> <p>L'étude de cas permet au candidat de démontrer sa capacité à analyser les questions liées au domaine du commerce international sous différents angles, autrement dit en termes de rentabilité, de qualité, de sécurité et de compatibilité environnementale, et à définir des mesures d'optimisation.</p>
Domaines de compétences opérationnelles	<p>Les compétences opérationnelles sur lesquelles porte cette partie de l'examen font partie des domaines de compétences opérationnelles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">– Organiser des processus opérationnels de commerce international– Assurer la circulation des biens et des services– Appliquer la conformité et les contrats– Structurer l'organisation et la communication– Mettre en œuvre des mesures de marketing– Réaliser des calculs économiques
Évaluation	<p>L'étude de cas est corrigée et évaluée par deux experts. En ce qui concerne les compétences opérationnelles, l'évaluation porte sur la capacité du candidat à organiser et à structurer son travail en environnement professionnel et à s'adapter à des situations inédites.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Validité des réponses (exactitude professionnelle)– Capacité à organiser des tâches dans le domaine du commerce international de manière opérationnelle– Capacité à résoudre des problèmes complexes dans le domaine du commerce international en tenant compte des exigences de la gestion d'entreprise

Épreuve 3: Présentation et entretien professionnel (oral)

Description	Cette partie de l'examen consiste en un entretien professionnel avec deux experts au moins portant sur divers sujets en lien avec le commerce international et la gestion d'entreprise.
Domaines de compétences opérationnelles	<p>Les compétences opérationnelles sur lesquelles porte cette partie de l'examen font partie des domaines de compétences opérationnelles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">– Organiser des processus opérationnels de commerce international– Assurer la circulation des biens et des services– Appliquer la conformité et les contrats– Structurer l'organisation et la communication– Mettre en œuvre des mesures de marketing– Réaliser des calculs économiques
Évaluation	En ce qui concerne les compétences opérationnelles, l'évaluation porte sur la capacité du candidat à identifier et à résoudre des problèmes, sur son aptitude à

justifier ses réponses et à argumenter ainsi que sur ses connaissances professionnelles. Outre des compétences professionnelles, les compétences méthodologiques et sociales sont également testées et évaluées.

Critères d'évaluation

- Validité des réponses (exactitude professionnelle)
- Pensée et action systémiques
- Pertinence pratique
- Capacité à résoudre les problèmes
- Aptitude à justifier ses réponses et à argumenter
- Capacité à communiquer

Les niveaux d'exigences relatifs aux différents domaines de compétences opérationnelles sont exposés en détail en annexe au chapitre 8 des présentes directives.

4.3 Évaluation

Les différentes parties de l'examen sont évaluées conformément au chapitre 6 du règlement concernant l'examen professionnel.

4.4 Moyens auxiliaires autorisés

Les moyens auxiliaires autorisés font l'objet d'instructions précises communiquées aux candidats avec la convocation à l'examen. Tous les moyens auxiliaires qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la convocation ne sont pas autorisés.

Épreuves écrites

Tous les supports de formation figurant dans la liste actuelle des supports sont autorisés. Tout autre moyen auxiliaire est interdit.

Épreuves orales

Tout moyen auxiliaire sera fourni par les experts pendant l'examen. Tout autre moyen auxiliaire est interdit.

5. Organisation des examens

5.1 Publication

L'examen professionnel est annoncé publiquement par la commission d'examen six mois au moins avant le début des épreuves sur le site Internet de l'EPAH-EFCE (www.epah-efce.ch).

Le règlement d'examen, les directives ainsi que les formulaires et documents d'inscription à l'examen sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site Internet de l'EPAH-EFCE (www.epah-efce.ch).

L'inscription à l'examen est adressée au secrétariat des examens, lequel se tient également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

5.2 Dates et lieux d'examens

Les dates de l'examen et le délai d'inscription sont également publiés sur le site Internet de l'EPAH-EFCE (voir 5.1). Les lieux d'examen sont indiqués sur le formulaire d'inscription.

Délais

Les dates suivantes s'appliquent dans le cadre de l'examen:

6 mois avant le début de l'examen	Publication
5 mois avant le début de l'examen	Clôture des inscriptions
4 mois avant le début de l'examen	Notification des décisions d'admission à l'examen
2 mois avant le début de l'examen	Date-limite de retrait de l'examen
40 jours avant le début de l'examen	Convocation à l'examen
30 jours avant le début de l'examen	Demandes de récusation d'expert

5.3 Inscription

L'inscription doit être transmise au secrétariat des examens dans les délais et par écrit au moyen du formulaire d'inscription officiel, accompagné des documents requis. Le secrétariat des examens conserve les inscriptions, annexes comprises. La procédure et le formulaire d'inscription sont disponibles en ligne sur le site Internet de l'EPAH-EFCE (www.epah-efce.ch).

Les retraits doivent être annoncés par écrit au secrétariat des examens, lequel se tient également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

5.4 Frais d'examen

Après avoir reçu confirmation de son admission, le candidat acquitte la taxe d'examen. Les taxes d'examen en vigueur sont publiées sur le site Internet de l'EPAH-EFCE. Les personnes répétant l'examen bénéficient d'une réduction calculée en fonction du nombre d'épreuves à répéter.

Retrait de l'examen

Le candidat qui se retire dans les deux mois précédant le début de l'examen ou pour des raisons valables après confirmation de l'admission à l'examen a droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés.

Les candidats se retirant en dehors des délais sans raison valable n'ont pas droit au remboursement du montant payé (ch. 3.43 et 6.42 du règlement).

5.5 Assurance accident

Il appartient au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

5.6 Résultat de l'examen

Dans un délai d'un mois, la commission d'examen se réunit pour décider de l'attribution définitive des notes. Un représentant du SEFRI est invité à cette réunion. Suite à cette réunion d'attribution des notes, le secrétariat des examens notifie les résultats à l'ensemble des candidats. Le secrétariat des examens commande les brevets au SEFRI et les envoie aux candidats ayant réussi l'examen.

5.7 Procédure de recours auprès du SEFRI

Les décisions de la commission d'examen concernant la non-admission à l'examen ou le refus du brevet peuvent faire l'objet d'un recours auprès du SEFRI dans les 30 jours suivant leur notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant. Le SEFRI statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif fédéral. Une notice d'information sur la procédure de recours est disponible sur le site Internet du SEFRI (www.sefri.admin.ch).

5.8 Droits d'accès aux fichiers

La demande d'accès aux dossiers doit être soumise à la commission d'examen. Les candidats peuvent être représentés lors de l'inspection ou se présenter à l'inspection avec le représentant légal. La commission d'examen peut leur demander de s'identifier au moyen d'une procuration écrite. Le droit d'inspection existe pendant la période de réclamation ainsi que lors d'une procédure de réclamation est en cours. Les candidats qui ont réussi un examen n'ont généralement pas le droit de consulter les dossiers, sauf s'il existe un intérêt digne de protection. La fiche d'information peut être téléchargée sur le site Internet du SEFRI (www.SBFI.admin.ch).

6. Entrée en vigueur et validité

Les présentes directives ont été approuvées par la commission d'examen le 12 novembre 2021 et
entrent en vigueur le 1er janvier 2023


Au nom de la commission d'examen:

Martin Schuler
Président de la commission d'examen

Urs Affolter
Membre de la commission d'examen

7. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Le profil de qualification est constitué du profil de la profession (basé sur les compétences opérationnelles), de la vue d'ensemble des compétences opérationnelles (basée sur l'analyse de l'activité professionnelle) et du niveau d'exigences (description des domaines de compétences, critères de performance compris).

 Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles					
		1	2	3	4	5	6
A	Organiser des processus opérationnels de commerce international	A1 Planifier et exécuter des mandats dans le domaine du commerce international	A2 Vérifier l'admissibilité des transactions directes et indirectes de commerce international et l'existence d'autorisations obligatoires les concernant	A3 Planifier et organiser le transport international de marchandises en tenant compte des aspects économiques et écologiques	A4 Identifier et analyser les risques liés au commerce international et prendre les mesures appropriées	A5 Contrôler la qualité des prestations et services internes et externes dans le commerce international	
	Assurer la circulation des biens et des services	B1 Appliquer les procédures douanières en Suisse et à l'étranger	B2 Respecter les exigences en matière de règles d'origine et des barrières commerciales	B3 Garantir la sécurité de la chaîne logistique	B4 Appliquer le principe de la TVA transfrontalière	B5 Évaluer des prestataires logistiques et leur attribuer des mandats	B6 Utiliser et surveiller les instruments de garantie de paiement et de garantie de bonne exécution
B	Appliquer la conformité et les contrats	C1 Expliquer les bases et les principes du commerce international	C2 Expliquer et mettre en œuvre les règles de compliance dans le domaine du commerce international	C3 Recommander des clauses commerciales internationales et appliquer leurs exigences	C4 Respecter et exécuter des contrats liés au commerce international	C5 Évaluer et appliquer les dispositions du droit de la vente et des contrats déterminantes dans le domaine du commerce international	
C	Structurer l'organisation et la communication	D1 Analyser, structurer, concevoir et optimiser les processus de travail du domaine du commerce international	D2 Utiliser des outils de travail modernes permettant de planifier et d'exécuter des mandats de manière rationnelle	D3 En tant que spécialiste, contribuer activement au développement des équipes et organiser des formations internes	D4 Communiquer au niveau interdisciplinaire et rechercher des solutions en collaboration avec différents groupes cibles	D5 Préparer, mener des présentations, des entretiens et des réunions et en assurer le suivi	D6 Utiliser des méthodes et des instruments de management de projet dans le cadre des projets de l'entreprise
D	Mettre en œuvre les mesures de marketing	E1 Connaître les particularités du marketing international et mettre en œuvre des mesures de marketing spécifiques à l'entreprise	E2 Procurer un conseil et un soutien professionnels aux clients et aux fournisseurs dans le cadre du commerce international et obtenir des conditions optimales	E3 Évaluer et interpréter les retours et évaluations de groupes cibles et définir les mesures à prendre			
E	Réaliser des calculs économiques	F1 Réaliser des calculs de prix de revient prévisionnel et définitif spécifiques aux produits et services du commerce international et les expliquer	F2 Différencier les coûts variables et fixes ainsi que les coûts directs et indirects spécifiques au commerce international et les utiliser dans le cadre des calculs de prix	F3 Calculer des mandats, marge bénéficiaire comprise	F4 Évaluer l'impact de l'inflation, du coût des matières premières et des taux de change sur le commerce international et prendre les mesures nécessaires		
F							

8. Niveau d'exigences

A. Organiser des processus opérationnels de commerce international

Description du domaine de compétences opérationnelles	Contexte
<p>Les spécialistes du commerce international (SCI) planifient et exécutent des mandats dans le domaine du commerce international. Dans ce cadre, ils vérifient l'admissibilité des livraisons de biens et de services. Ils planifient et organisent le transport de marchandises dans le monde entier en tenant compte des aspects économiques et écologiques.</p> <p>Ils identifient et analysent les risques liés au commerce international et mettent en œuvre les mesures appropriées. Ils contrôlent et surveillent la qualité des prestations.</p>	<p>Traitement de transactions dans le domaine du commerce international Établissement et contrôle de documents commerciaux et douaniers Données de base du domaine du commerce international Autorisations obligatoires concernant les transactions de commerce international Transport de marchandises dans le monde entier Analyse de risques Réduction de la pollution environnementale Assurance qualité</p>

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>A1 Planifier et exécuter des mandats dans le domaine du commerce international</p>	<p>Traitement de mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les obstacles au commerce tarifaires et non tarifaires, les distinguer les uns des autres et en analyser l'impact (2) - Recommander des conditions de paiement ainsi que des instruments de garantie de paiement et de garantie de bonne exécution (3) - Utiliser des éléments de calcul commercial spécifiques au commerce international (3) - Résoudre des problèmes opérationnels dans le domaine du commerce international (3) <p>Documents de commerce international</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer et appliquer les exigences nationales relatives aux documents commerciaux et douaniers (forme, contenu, authentification, légalisation) (3) - Décrire le contenu et la fonction des documents commerciaux, d'expédition, d'entrepôt, d'assurance, d'origine, douaniers et concernant la TVA. Identifier, évaluer, définir et utiliser des documents dans le cadre des transactions de commerce international (3) - Archiver l'ensemble des documents commerciaux, douaniers et concernant la TVA conformément à la législation et garantir la traçabilité des transactions (3) - Déterminer et gérer les données de base du commerce international (p. ex. positions tarifaires, origine non préférentielle, origine préférentielle) (3)

Compétences opérationnelles	Critères de performance
A2 Vérifier l'admissibilité des transactions directes et indirectes de commerce international et l'existence d'autorisations obligatoires les concernant	<p>Contrôles à l'exportation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer et appliquer la classification des biens (2) - Vérifier les listes de sanctions (SPL) et appliquer les règles les concernant (2) - Vérifier et appliquer les embargos et les sanctions (2) - Vérifier l'utilisation finale et appliquer les règles la concernant (2) - Identifier les cas d'application de la réglementation américaine relative à la réexportation de marchandises (1) - Expliquer et appliquer les autorisations d'exportation et d'importation en Suisse (ELIC) (2)
A3 Planifier et organiser le transport international de marchandises en tenant compte des aspects économiques et écologiques	<p>Expédition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer et mettre en œuvre l'utilisation de modes et de moyens de transport sur le plan économique ainsi que économe en énergie et en ressources (3) - Décrire les problèmes environnementaux qui peuvent être causés par le transport mondial (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre, les particules provenant du transport maritime) (1) - Décrire les solutions et les mesures visant à réduire les problèmes environnementaux causés par les transports et les appliquer à leurs propres activités commerciales (2) - Recommander un emballage, un mode de transport, un moyen de transport et une assurance (3) - Calculer et contrôler les coûts d'emballage, de transport et d'expédition (2) - Calculer les coûts d'expédition, garantie de paiement et garantie de bonne exécution comprises, compte tenu des conditions de livraison (2) - Attribuer des mandats d'emballage et de transport et en assurer le suivi (2) - Identifier les marchandises dangereuses et prendre les mesures nécessaires (2) - Expliquer et organiser les inspections avant expédition par les organismes de certification (2)
A4 Identifier et analyser les risques liés au commerce international et prendre les mesures appropriées	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les risques liés au commerce international et prendre les mesures appropriées (3) <p>Assurance des marchandises contre les risques de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'assurance des marchandises contre les risques de transport et expliquer la différence entre l'assurance des responsabilités liées aux transports et l'assurance des marchandises contre les risques de transport (1) - Expliquer les principes du droit international en matière de responsabilité civile en lien avec différents modes de transport (p. ex. CMR, IATA) (1) - Identifier et expliquer la responsabilité civile liée aux transports (1) - Expliquer les principes de la gestion des sinistres (1) - Respecter les obligations et les délais de déclaration des sinistres et en assurer la gestion (Incident Handling) (2)
A5 Contrôler et surveiller la qualité des prestations de commerce international internes et externes	<p>Qualité des prestations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le respect des critères de qualité concernant les prestations de commerce international et prendre des mesures de correction en cas d'écart (3)

B. Assurer la circulation des biens et des services

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les SCI appliquent les procédures douanières suisses et étrangères dans le cadre de la livraison de biens et de services. Ils appliquent les exigences relatives aux règles d'origine et aux obstacles au commerce.</p> <p>Ils préparent le dédouanement avec tous les documents nécessaires et appliquent le principe de la TVA transfrontalière.</p> <p>Les SCI évaluent les prestataires logistiques et leur attribuent des mandats. Ils utilisent des instruments de garantie de paiement et de garantie de bonne exécution et en assurent le suivi.</p>	<p>Contexte</p> <p>Procédures douanières suisses et étrangères</p> <p>Foires et expositions/Manifestations à l'étranger</p> <p>Règles d'origine et barrières commerciales</p> <p>Contrôles à l'exportation</p> <p>Sécurité de la chaîne logistique</p> <p>Prestations logistiques</p> <p>Gestion d'entrepôt</p> <p>Garantie de paiement et garantie de bonne exécution</p> <p>Circulation des devises</p> <p>Financement et assurance contre les risques à l'exportation</p>
---	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>B1 Appliquer les procédures douanières en Suisse et à l'étranger</p>	<p>Douane</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les procédures douanières en Suisse et à l'étranger (p. ex. transit, importations, exportations, importations et exportations temporaires) (2) - Expliquer et utiliser le carnet ATA (2) - Expliquer et utiliser les déclarations en douane et les décisions de taxation (2) - Expliquer et utiliser la procédure de règlement centralisée (PCD) (2) - Expliquer et utiliser le dédouanement électronique (2) - Expliquer la structure du Système harmonisé (1) - Expliquer les facilités douanières pratiquées par la Suisse (1) - Planifier des foires et expositions/événements à l'étranger et fournir un soutien logistique dans ce cadre (2) - Expliquer la fonction du déclarant en douane (droits, responsabilité) (1) - Décrire et appliquer la détermination de la valeur en douane (2) - Décrire et appliquer le tarif douanier TARES (2) - Expliquer les actes législatifs autres que douaniers (ALAD) (1) - Expliquer les principes du dédouanement UE ainsi que l'impact, les avantages et les inconvénients de cette procédure dans des cas concrets (2)

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>B2 Respecter les exigences en matière de règles d'origine et d'obstacles au commerce</p>	<p>Origine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nommer et appliquer les accords de libre-échange conclus par la Suisse (2) - Expliquer, identifier et prouver l'origine préférentielle et non préférentielle et appliquer les règles y relatives (2) - Décrire et appliquer la procédure simplifiée suisse (exportateur agréé) (2) - Vérifier l'exactitude du contenu et de la forme des preuves d'origine, en établir et en obtenir (2) - Vérifier l'exactitude du contenu et de la forme des certificats et des preuves d'origine, en établir ou en obtenir (2)
<p>B3 Garantir la sécurité de la chaîne logistique</p>	<p>Sécurité de la chaîne logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire le statut d'opérateur économique agréé (AEO) (1) - Expliquer la fonction du chargeur connu (OFAC) (1)
<p>B4 Appliquer le principe de la TVA transfrontalière</p>	<p>TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer et appliquer le principe de la TVA suisse et européenne (2) - Expliquer le lieu de la prestation (livraison/prestation de service) et appliquer les règles en la matière (1) - Expliquer les opérations en chaîne et les opérations triangulaires en Suisse et dans l'UE et appliquer les règles en la matière (2) - Expliquer les opérations de commerce triangulaire et appliquer les règles en la matière (2) - Expliquer le principe des livraisons intra-communautaires au sein de l'UE et appliquer leur procédure de déclaration (2) - Décrire la fonction du représentant fiscal (1)
<p>B5 Évaluer des prestataires logistiques et leur attribuer des mandats</p>	<p>Prestations logistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire les prestations logistiques liées au commerce international (1) - Évaluer des prestataires logistiques (transitaires, transporteurs, entreposeurs, emballeurs, transbordeurs, etc.) et leur attribuer des mandats (3) - Décrire les critères écologiques avec lesquelles les prestataires de services logistiques peuvent être évalués (1) - Coordonner et contrôler les interventions des prestataires logistiques (3) - Expliquer les conditions générales des associations professionnelles de transitaires et d'entreprises de logistique (p. ex. Spedlogswiss), droit en matière de responsabilité civile compris (1) <p>Gestion d'entrepôt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire la gestion d'entrepôt et ses domaines d'application (1) - Expliquer le but et la fonction des entrepôts douaniers et des dépôts francs sous douane (1)

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>B6 Utiliser et surveiller les instruments de garantie de paiement et de garantie de bonne exécution</p>	<p>Garantie de paiement et garantie de bonne exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les notions et les prestations du système des paiements internationaux (SWIFT, IBAN, BIC, SEPA) (1) - Décrire les instruments de garantie de paiement et leurs mécanismes de fonctionnement et les utiliser de manière ciblée (3) - Vérifier la compatibilité des accreditifs et les garanties avec le contrat (3) - Calculer le coût des instruments de garantie de paiement et de garantie de bonne exécution (2) - Appliquer les directives relatives aux instruments de garantie de paiement (RUU, RUE) (2) - Expliquer les possibilités et les risques liés à la garantie de bonne exécution (garanties et cautionnements) (1) - Calculer et contrôler le coût des garanties de bonne exécution (2) - Utiliser des instruments de garantie de bonne exécution (2) - Expliquer les principes des limites de crédit des partenaires commerciaux, les respecter et en définir (2) <p>Circulation des devises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les possibilités et les restrictions liées à la circulation et au négoce des devises (1) - Expliquer les facteurs qui influencent les cours des devises (1) <p>Financement et assurance contre les risques à l'exportation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nommer les possibilités du financement des exportations et de l'assurance contre les risques (à l'exportation) (1) - Expliquer les instruments d'assurance contre les risques à l'exportation (1)

C. Appliquer la conformité et les contrats

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Grâce à leurs connaissances dans le domaine du commerce international, les SCI sont en mesure de se conformer aux dispositions légales en la matière. Ils recommandent l'utilisation de clauses commerciales internationales et en appliquent les exigences. Les SCI concluent des contrats de commerce international et y intègrent les conditions générales spécifiques à l'entreprise. Ils tiennent compte du cadre juridique suisse et international applicable.</p>	<p>Contexte</p> <p>Commerce international Normes environnementales et sociales internationales Dispositions légales Clauses commerciales internationales Contrats de commerce international</p>
---	--

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>C1 Expliquer les bases et les principes du commerce international</p>	<p>Commerce international</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire les principes et les règles de l'OMC et de l'OMD (1) - Expliquer les obstacles commerciaux tarifaires et non tarifaires (1) - Décrire le rôle et l'importance de la CNUCED et de l'OCDE dans le domaine du commerce international (1) - Nommer des normes environnementales et sociales internationales (p. ex. le Global Compact des Nations Unies , ISO 14000, EMAS-SMEA) (1) - Expliquer la fonction du SECO, de l'OFDF, de l'AFC et des chambres du commerce et de l'industrie et utiliser leurs prestations et les informations qu'ils fournissent (2) - Expliquer les principes de la politique du commerce extérieur de la Suisse (1) - Expliquer le rôle du commerce extérieur pour la Suisse (1) - Décrire les espaces économiques, les zones de libre-échange et leurs spécificités (1) - Expliquer et interpréter la statistique suisse du commerce (extérieur) (2)
<p>C2 Expliquer et appliquer la compliance dans le domaine du commerce international</p>	<p>Compliance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer et respecter les dispositions légales relatives au commerce international (2) - Décrire le contrôle des exportations, les sanctions et les embargos (1) - Expliquer les dispositions du droit anticorruption (1) - Décrire et éviter d'autres pratiques illicites dans le domaine du commerce international (2) - Décrire les dispositions du droit suisse de la concurrence et des cartels (1) - Expliquer les principes de la responsabilité du fait des produits et de la sécurité des produits (obligations de contrôle et de rappel) (B2B et B2C) (1) - Décrire les bases du droit suisse de la propriété intellectuelle (1) - Expliquer les règles des marchés publics (1)

<p>C3 Recommander des clauses commerciales internationales et appliquer leurs exigences</p>	<p>Clauses commerciales internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le transfert des frais et des risques dans les clauses commerciales internationales (Incoterms) et recommander des Incoterms adaptées (3) - Appliquer les conditions des clauses commerciales internationales (3) - Expliquer l'influence des Incoterms sur les accreditifs, les conditions de paiement et le produit des activités ordinaires (1)
<p>C4 Respecter et exécuter des contrats liés au commerce international</p>	<p>Contrats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le rôle des règles précontractuelles en commerce international (1) - Expliquer les conditions de la formation d'un contrat (1) - Expliquer le rôle des contrats nommés et innommés en commerce international (1) - Identifier les conséquences juridiques des défauts d'exécution de contrat (retard de livraison, défaut de la chose et vice de droit) et expliquer des mesures propres à les prévenir (1) - Évaluer les clauses de conditions générales (CG) déterminantes pour le commerce international (2) - Décrire l'intégration des conditions générales (CG) dans les contrats (1) - Décrire la « battle of forms » compte tenu du droit applicable et l'éviter (1) - Expliquer le rattachement du droit des contrats de commerce international au droit international privé en vigueur (1)
<p>C5 Évaluer et appliquer les dispositions du droit de la vente et des contrats déterminantes dans le domaine du commerce international</p>	<p>Élection de droit, for</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer et mettre en pratique les dispositions du CO / CC suisse applicables au commerce international (2) - Décrire les caractéristiques de la CVIM et expliquer les avantages et les inconvénients d'une exclusion de la CVIM (1) - Expliquer et appliquer la CVIM (2) - Décrire les conséquences de l'élection de droit et du for en cas de violation d'un contrat (1) - Décrire les caractéristiques de la réserve de propriété (1)

D. Structurer l'organisation et la communication

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les SCI analysent, organisent et optimisent des processus de travail et utilisent des outils de travail modernes permettant de planifier et d'exécuter des mandats de manière rationnelle. En tant que spécialistes, ils contribuent activement au développement des équipes et organisent des formations internes.</p> <p>Ils collaborent au niveau interdisciplinaire avec différents groupes cibles et mènent des présentations, des entretiens et des réunions. Ils utilisent des méthodes et des instruments de management de projet appropriés dans le cadre des projets de l'entreprise.</p>	<p>Contexte</p> <p>Organisation des structures et des processus Processus d'amélioration continue Processus de résolution de problèmes Processus de changement en entreprise Conduite technique d'une équipe de commerce international Communication avec différents groupes cibles (en anglais également) Négociations avec des clients et des fournisseurs en anglais et dans une autre langue</p>
--	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>D1 Analyser, structurer et optimiser les processus de travail du domaine du commerce international</p>	<p>Processus de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les bases de l'organisation des structures et des processus (1) - Identifier et représenter des processus de travail (2) - Exposer les tâches et les problèmes liés au commerce international et en déduire d'éventuelles actions nécessaires (3) - Utiliser les méthodes d'amélioration continue (3) - Décrire les phases du processus de résolution de problèmes et expliquer le processus de base de résolution de problèmes (1) - Mettre en œuvre des processus de changement dans la fonction commerce international de l'entreprise (Change Management) (2)
<p>D2 Utiliser des outils de travail modernes permettant de planifier et de traiter les mandats de manière rationnelle</p>	<p>Outils de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier, organiser des mandats et des travaux à l'aide d'outils adéquats et les exécuter avec rigueur, efficacité et souci de la qualité (3)
<p>D3 En tant que spécialiste, contribuer activement au développement des équipes et organiser des formations internes</p>	<p>Développement des équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la conduite technique et la motivation d'une équipe de commerce international (3) - Organiser des formations internes (2) - Identifier et résoudre les problèmes et les conflits (2)

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>D4 Communiquer au niveau interdisciplinaire et rechercher des solutions en collaboration avec différents groupes cibles</p>	<p>Collaboration interdisciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des outils de communication adaptés à l'objectif visé et aux destinataires en tenant compte des spécificités interculturelles (2) - Préparer et mener des discussions et des négociations avec les fournisseurs, les prestataires de services et les partenaires commerciaux (2) - Négocier en anglais et dans d'autres langues avec les clients et les fournisseurs en tenant compte des particularités culturelles (3)
<p>D5 Préparer, mener des présentations, des entretiens et des réunions et en assurer le suivi</p>	<p>Présentations et entretiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer des informations importantes à des supérieurs, à des collaborateurs, à des clients et à des tiers de manière adaptée (2) - Préparer et réaliser des présentations convaincantes (2) - Planifier, organiser et animer des entretiens et des réunions de façon adaptée à l'objectif et aux participants (2)
<p>D6 Utiliser des méthodes et des instruments de management de projet dans le cadre des projets de l'entreprise</p>	<p>Management de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diriger de petits projets liés au commerce international (2) - Apporter ses compétences dans le cadre de projets interdisciplinaires (2)

E. Mettre en œuvre des mesures de marketing

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les SCI connaissent les spécificités du commerce international et mettent en œuvre des mesures de marketing spécifiques à l'entreprise. Ils procurent un conseil et un soutien professionnels aux clients et aux fournisseurs dans le cadre du commerce international et obtiennent des conditions optimales.</p> <p>Les SCI évaluent les retours et évaluations de groupes cibles et définissent les mesures à prendre.</p>	<p>Contexte</p> <p>Marketing international</p> <p>Tendances et évolutions du commerce international</p> <p>Mesures de marketing dans le domaine du commerce international</p> <p>Stratégies de prix spécifiques au marché et à la clientèle</p> <p>Encadrement de la clientèle suisse et étrangère</p> <p>Retours et évaluations de groupes cibles</p>
---	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>E1 Connaître les particularités du marketing international et mettre en œuvre des mesures de marketing spécifiques à l'entreprise</p>	<p>Mesures de marketing</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer l'importance de l'approche de marché pour une entreprise et décrire les conditions internes nécessaires à l'orientation client (1) - Suivre les tendances et les évolutions du commerce international (1) - Décrire les aspects marketing des biens de consommation/d'équipement et des services (1) - Expliquer les éléments d'un concept marketing d'entreprise (1) - Décrire les acteurs du marché, leurs tâches et leurs rôles respectifs et définir ceux auxquels doit s'adresser le marketing international (1) - Connaître les particularités du marketing international et élaborer des propositions adaptées à l'entreprise (2) - Expliquer les mesures de marketing dans le domaine du commerce international et réaliser des missions opérationnelles de marketing (2) - Expliquer et appliquer des stratégies de prix spécifiques au marché et à la clientèle (2)
<p>E2 Procurer un conseil et un soutien professionnel aux clients et aux fournisseurs dans le cadre du commerce international et obtenir des conditions optimales</p>	<p>Conseil aux clients et fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le rôle de la satisfaction des clients et de l'évaluation des fournisseurs dans le succès d'une entreprise (1) - Procurer un conseil et un soutien professionnels aux clients suisses et étrangers (3) - Analyser les besoins des clients et leur proposer des solutions optimales (3) - Planifier, réaliser et évaluer des entretiens de conseil et de vente (3)
<p>E3 Évaluer et interpréter les retours et évaluations de groupes cibles et définir les mesures à prendre</p>	<p>Retours et évaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer et interpréter les retours et évaluations de groupes cibles et définir les mesures à prendre (3) - Répondre aux réclamations de manière professionnelle. Élaborer, documenter et évaluer des solutions adéquates pour la clientèle et l'entreprise (3)

F. Réaliser des calculs économiques

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les SCI réalisent des calculs de prix de revient prévisionnel et définitif spécifiques aux produits et services du commerce international en intégrant les coûts variables et fixes ainsi que les coûts directs et indirects. Ils évaluent l'impact de l'inflation, du coût des matières premières et des taux de change sur le commerce international et prennent les mesures nécessaires.</p>	<p>Contexte</p> <p>Calcul de prix de revient prévisionnel et définitif de produits et de services Calcul du prix de revient complet et calcul du prix de revient partiel Coûts et éléments de calcul spécifiques au commerce international Valeur en douane et valeur d'assurance (assurables) Calcul de la marge bénéficiaire Impact de l'inflation, du coût des matières premières et des taux de change</p>
--	--

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>F1 Réaliser des calculs de prix de revient prévisionnel et définitif spécifiques aux produits et services du commerce international et les expliquer</p>	<p>Calculs prévisionnel et définitif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les opérations de commerce international sous l'angle du calcul du prix de revient complet et partiel (1) - Utiliser des éléments de calcul spécifiques au commerce international (3) - Expliquer et calculer les coûts spécifiques au commerce international intervenant dans le calcul du prix de revient (2) - Expliquer la gestion des risques liés aux taux d'intérêt, aux changes, aux prix révisables et à l'inflation dans le cadre du commerce international (1) - Calculer la valeur à la frontière (valeur statistique) et la valeur TVA (1) - Expliquer l'impact des rabais et des escomptes sur la valeur en douane (1) - Calculer la valeur en douane d'envois gratuits et dans le trafic de perfectionnement et de réparation (1) - Calculer la valeur d'assurance (assurables) pour l'assurance transport (1) - Décrire les taux de change déterminants pour les taxes douanières (1)
<p>F2 Différencier les coûts variables et fixes ainsi que les coûts directs et indirects spécifiques au commerce international et les utiliser dans le cadre des calculs de prix</p>	<p>Part des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différencier les coûts variables et fixes ainsi que les coûts directs et indirects spécifiques au commerce international et les utiliser dans le cadre des calculs de prix (2) - Expliquer et calculer les coûts directs et indirects spécifiques au commerce international (2)
<p>F3 Calculer des mandats, marge bénéficiaire comprise</p>	<p>Marges bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calculer des mandats, marge bénéficiaire comprise (2) - Vérifier la rentabilité de mandats par rapport aux objectifs de l'entreprise (3)
<p>F4 Évaluer l'impact de l'inflation, du coût des matières premières et des taux de change sur le commerce international et prendre les mesures nécessaires</p>	<p>Facteurs d'influence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'impact de l'inflation, du coût des matières premières et des taux de change sur le commerce international et prendre les mesures nécessaires

Taxonomie

N.B.: la taxonomie utilisée ici résume les six niveaux taxonomiques C1 – C6 de Bloom en trois niveaux.

Niveau taxonomique	Explication	Exemples
1 Savoir et comprendre (C1, C2)	Le candidat comprend la matière d'examen et est en particulier capable <ul style="list-style-type: none"> - de citer des faits, - d'expliquer des termes techniques, - d'expliquer les relations entre les choses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Citez.... - Indiquez les méthodes que vous connaissez... - Énumérez les principales... - Expliquez...
2 Appliquer (C3)	Le candidat est en mesure d'appliquer ses connaissances dans des situations concrètes et de résoudre des problèmes dans un contexte abordé pendant sa formation. Il est en particulier capable <ul style="list-style-type: none"> - d'accomplir une tâche liée à une matière d'examen, - d'appliquer les méthodes faisant partie de la matière d'examen. 	<ul style="list-style-type: none"> - Calculez sur la base... - Montrez la différence entre...
3 Analyser, synthétiser, évaluer (C4, C5, C6)	Le candidat est en mesure d'analyser des problèmes et d'élaborer et d'évaluer des propositions de solution conformes à la pratique. Il est en particulier capable <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser des situations et de réunir des éléments en un tout, - de comparer et d'évaluer des variantes de solution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analysez le problème exposé ici. - Présentez les instruments que vous avez choisis en vous référant à un exemple pratique. - Interprétez cette situation et déduisez-en la signification pour votre travail. - Expliquez votre conclusion et étayez-la de manière détaillée.

Glossaire

Abréviation	Explication
AEO	Authorised Economic Operator, opérateur économique agréé
AFC	Administration fédérale des contributions
ALAD	Actes législatifs autres que douaniers
B2B	Business to Business, commerce inter entreprises
B2C	Business to Consumer, commerce entre entreprises et consommateurs
BIC	Bank Identifier Code, code international d'identification des banques
Carnet ATA	Document utilisé pour l'importation et l'exportation temporaires ainsi que pour le transit de marchandises (Carnet ATA : Acronyme : Admission Temporaire/Temporary Admission = ATA)
CC	Code civil suisse
CG	Conditions générales
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CO	Code des obligations
Da	Destinataire agréé
ELIC	Electronic Licensing, système d'autorisation électronique (du SECO)
IBAN	International Bank Account Number, numéro de compte bancaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
PCD	Compte en douane dans la procédure de règlement centralisée de l'administration des douanes
PDCA	Plan-Do-Check-Act, méthode d'amélioration continue
RUU 600	Règles et usances uniformes en matière de crédits documentaires
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEPA	Single Euro Payments Area, espace unique de paiement en euros

Abréviation	Explication
SERV	Assurance suisse contre les risques à l'exportation
S-GE	Switzerland Global Enterprise, organisation suisse chargée de la promotion des exportations et de la place économique
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication, réseau de télécommunication pour établissements financiers
TARES	Tarif des douanes Suisse
TARIC	Tarif douanier électronique de l'UE
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée